

AVIS D'INFORMATION AU PUBLIC

PLAN LOCAL D'URBANISME DE TOULOUSE METROPOLE, COMMUNE DE TOULOUSE Projet de 1^{ère} Modification Simplifiée

Monsieur le Président de Toulouse Métropole informe que le dossier relatif à la première modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Toulouse Métropole, Commune de Toulouse, sera mis à disposition du public :

du lundi 08 janvier 2018 au mercredi 07 février 2018 inclus

Ce projet de 1^{ère} modification simplifiée est mise en œuvre en vue de faire évoluer les dispositions réglementaires suivantes :

- l'annexe réglementaire du règlement écrit relative à la diversité sociale de l'habitat sera amendée afin d'introduire la possibilité d'apprécier les obligations en matière de logement sociale à l'échelle d'une opération d'aménagement concédée ;
- en matière de stationnements vélos, les dispositions communes du règlement écrit seront complétées par la possibilité d'adapter les normes, au sein du périmètre de l'opération d'aménagement Toulouse EuroSudOuest.

Le dossier du projet de 1^{ère} modification simplifiée du PLU ainsi qu'un registre destiné à recevoir les observations sont tenus à la disposition du public :

- **Pour la commune de Toulouse et pour Toulouse Métropole** : à l'accueil principal de la Métropole - 6, Rue René Leduc - BP35821, 31505 Toulouse Cedex 5 (Métro ligne A - station Marengo), du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur les registres déposés à Toulouse Métropole.

L'avis au public et le dossier de projet de modification simplifiée du PLU seront consultables sur le site Internet de Toulouse Métropole (www.toulouse-metropole.fr) et sur celui de la commune de Toulouse (www.toulouse.fr).

Le public aura en outre la possibilité de communiquer ses observations par voie électronique sur le site Internet de Toulouse Métropole (www.toulouse-metropole.fr).

A l'issue de ce mois de mise à disposition du dossier au public, un bilan sera présenté au Conseil de la Métropole par Monsieur le Président de Toulouse Métropole et la modification simplifiée sera soumise à l'approbation du Conseil de la Métropole.